



COMMISSION DES LIMITES
DU PLATEAU CONTINENTAL

Distr.
GÉNÉRALE

CLCS/16
19 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Sixième session
New York, 30 août-3 septembre 1999

CRÉATION D'UN FONDS D'ACCEPTATION SPÉCIALE POUR AIDER À
FINANCER LA PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
ORIGINAIRES DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Note du Secrétariat

1. Dans une lettre datée du 15 mai 1998, adressée au Président de la huitième réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Président de la Commission des limites du plateau continental a, au nom de la Commission, demandé à la réunion d'examiner, entre autres choses, une recommandation visant à créer un fonds d'affectation spéciale qui serait administré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [SPLOS/28, par. 5 b)].
2. La huitième réunion a examiné cette question et a prié le Secrétariat d'explorer les différents moyens de permettre à tous les membres de la Commission de participer aux travaux de la Commission ainsi que les modalités de la création d'un fonds d'affectation spéciale, étant entendu que la Convention stipule clairement que les États parties doivent couvrir les dépenses encourues par les membres dont il est proposé la candidature (SPLOS/31, par. 55).
3. En réponse à cette demande, le Secrétariat a présenté les résultats de sa recherche à la neuvième réunion des États parties (SPLOS/39). La question a été examinée lors de la même réunion comme suite à une demande figurant dans une lettre en date du 14 mai 1999, adressée au Président de la neuvième réunion des États parties par le Président de la Commission (SPLOS/38).
4. La majorité des délégations ont estimé que, pour pouvoir formuler des recommandations concrètes, la réunion devait recevoir de la Commission des informations détaillées sur les besoins existants et les ressources financières nécessaires à chacune des sessions et que, faute de disposer de telles informations, il serait difficile de prendre une décision quelconque à ce sujet. L'examen de la question a été reporté jusqu'à la prochaine réunion des États parties (SPLOS/48, par. 48).
5. Dans une lettre en date du 3 juin 1999, adressée au Président de la Commission, le Président de la neuvième réunion des États parties a transmis cette demande à la Commission et a déclaré, entre autres choses, que de

nombreuses délégations avaient exprimé leur soutien de principe à la création d'un fonds d'affectation spéciale, qui serait géré par le Secrétaire général et servirait à financer les frais de déplacement et d'hébergement des membres de la Commission originaires de pays en développement pendant les périodes où ils exercent leurs fonctions de membre de la Commission. Il était entendu que ce fonds serait alimenté par des contributions volontaires, et que la meilleure façon de procéder serait que la réunion des États parties adresse une recommandation en ce sens à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Secrétaire général. Il a été précisé en outre que la gestion de ce fonds d'affectation spéciale ne devrait pas porter atteinte à l'indépendance de la Commission et de ses membres (SPLOS/49).

6. Il convient de noter que, durant les délibérations sur la question du fonds d'affectation spéciale lors de la neuvième réunion, il a été demandé que le fonds serve aussi à financer les frais de déplacement et d'hébergement des membres de la Commission originaires de pays en transition.

7. La présente note du Secrétariat a pour objet de présenter à la Commission les estimations de l'Organisation des Nations Unies des coûts correspondant au financement éventuel des frais de déplacement et d'hébergement de 15 membres de la Commission originaires de 13 pays en développement (Argentine, Brésil, Cameroun, Chine, Égypte, Inde, Jamaïque, Malaisie, Maurice, Mexique, Nigéria, République de Corée et Zambie) et de pays en transition (Croatie et Fédération de Russie).

8. Le tableau ci-après indique les montants (en dollars des États-Unis) correspondant au coût des billets d'avion aller retour entre les capitales des différents pays et les lieux de réunion et à l'indemnité journalière de subsistance pour les deux sessions de la Commission qui se tiennent chaque année, l'une de deux semaines, l'autre d'une semaine.

Nom	Lieu d'origine du voyage	Coût du billet d'avion	Indemnité journalière de subsistance pendant deux semaines	Indemnité journalière de subsistance pendant une semaine
ALBUQUERQUE, Alexandre T. M. De	Brésil	2 500,00	3 850,00	1 925,00
ASTIZ, Osvaldo Pedro	Argentine	3 350,00	3 850,00	1 925,00
AWOSIKA, Lawrence	Nigéria	3 000,00	3 850,00	1 925,00
BELTAGY, Aly Ibrahim	Égypte	2 500,00	3 850,00	1 925,00
BETAH, Samuel Sona	Cameroun	3 000,00	3 850,00	1 925,00
CARRERA HURTADO, Galo	Mexique	1 000,00	3 850,00	1 925,00
CHAN CHIM YUK, Andre C. W.	Maurice	3 500,00	3 850,00	1 925,00
FRANCIS, Noel N. St. Claver	Jamaïque	750,00	3 850,00	1 925,00
JAAFAR, A. Bakar	Malaisie	3 000,00	3 850,00	1 925,00
JURAČIĆ, Mladen	Croatie	2 800,00	3 850,00	1 925,00
KAZMIN, Yuri Borisovich	Fédération de Russie	3 500,00	3 850,00	1 925,00
LU, Wenzheng	Chine	3 500,00	3 850,00	1 925,00
MDALA, Chisengu Leo	Zambie	3 000,00	3 850,00	1 925,00
PARK, Yong Ahn	République de Corée	3 200,00	3 850,00	1 925,00
SRINIVASAN, Krishna-Swami R.	Inde	2 700,00	3 850,00	1 925,00
Total		41 300,00	57 750,00	28 875,00

9. Le montant estimatif du coût des voyages aériens pour les deux sessions s'élève à 82 600 dollars des États-Unis. Le montant de l'indemnité journalière de subsistance pour les deux sessions, d'une durée totale de trois semaines, s'élève à 86 625 dollars des États-Unis. Le montant estimatif de ces coûts combinés pour les deux sessions annuelles s'élève au total à 169 225 dollars des États-Unis.
